



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°05

---

Réunion du mercredi 13 septembre 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **MAISONS ALFORT – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 940460101**

Cette installation sportive est classée T3 SYN jusqu'au 12/08/2023.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 28/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La Commission constate l'absence de tests insitu décennaux (date de mise à disposition 12/08/2023 + 10 ans).

**La C.R.T.I.S. demande que les bordures de piste soient retirées et qu'un revêtement en synthétique soit installé sur les angles de l'aire de jeu ainsi que sur l'aire de saut lors des rencontres officielles afin d'avoir une zone de sécurité de 2,50m tout autour du terrain.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 SYN jusqu'au 12/08/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 12/03/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**MAISONS ALFORT – STADE DES JULIOTTES – NNI 940460301**

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 17/12/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 11/09/2023 suite au changement à l'installation d'une moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 24/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La Commission constate l'absence de tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/06/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 12/03/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**MAISONS ALFORT – STADE MAURICE CUBIZOLLES – NNI 940460201**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du traçage des zones techniques et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**LESIGNY – STADE DE LA MAISON BLANCHE – NNI 772490101**

Reprise de dossier.

Contre-visite effectuée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. le 05/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en conformité de la dimension de la surface de réparation et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

**GARGES LES GONESSE – GYMNASSE ALLENDE NERUDA – NNI 952689901**

Cette installation sportive est classé FUTSAL 1 jusqu'au 12/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 et transmet à la C.F.T.I.S. pour organiser la visite de contrôle de l'installation.

**BEAUCHAMP – PARC DES SPORTS BARRACHIN 1 – NNI 950510101**

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 29/01/2023.

Installation visitée par M. PLASSART et M. LACOUR membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 22/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 22/05/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 14/03/2032.

#### **ASNIERES SUR SEINE – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU – NNI 920040101**

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 24/02/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 24/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Tests insitu du 08/07/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/02/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **MONTFORT L'AMAURY – STADE ERNEST MAY 1 – NNI 784200101**

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 01/09/2022.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S des Yvelines le 07/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 17/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

**La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Hauteur des buts non-conformes, buts de gauche à 2,37m et but de droite à 2,39m au lieu des 2,44m**

**La C.R.T.I.S. demande à ce que la hauteur des buts soit rectifier, que le vestiaire arbitre soit débarrasser lors des rencontres à domicile et demande au gestionnaire de lui envoyer des photos de la levée des non-conformités dès que possible.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 12/03/2024.

#### **IVRY SUR SEINE – STADE DE GOURNAY – NNI 940410401**

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 15/11/2023.

Installation visitée par M. OUCHENE membre de la C.R.T.I.S le 13/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 01/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 08/06/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 15/11/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### 1.3. Changements de niveau de classement

#### **VILLENEUVE LA GARENNE – STADE JEAN MOULIN – NNI 920780102**

#### **VILLENEUVE LA GARENNE – GYMNASE JEAN MOULIN – NNI 920789902**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Villeneuve la Garenne et retire ces installations du classement.

#### **MOISSY CRAMAYEL – COMPLEXE SPORTIF ANDRE TREMET 2 – NNI 772960103**

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 08/09/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY et M. OUCHENE membre de la C.R.T.I.S le 05/09/2023.

Suite à un agrandissement des vestiaires, la C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 04/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Tests insitu du 21/02/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/09/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### **TORCY – COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 1 – NNI 774680101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 14/09/2023.

A la demande de la Mairie de Torcy, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 07/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/08/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 285 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.69

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2025.

#### **YERRES – STADE PIERRE MOLLET N°1 – NNI 916910101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 27/10/2022.

A la demande de la Mairie d'Yerres, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 05/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 01/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 133 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.09
- Facteur d'uniformité : 0.20

**La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de l'éclairage de cette installation et préconise à ville de faire un réglage complet de l'éclairage avant un nouveau contrôle.**

#### **COLOMBES – GYMNASSE HENRI DUNANT – NNI 920259901**

L'éclairage de cette installations sportive n'est pas classée.

A la demande de la mairie de Colombes, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE, membre de la C.D.T.I.S des Hauts de Seine le 17/08/2023.

La CDTIS prend connaissance d'un éclairage en LED de la demande de classement en niveau EFUTSAL3 signée par le propriétaire le 18/08/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 617 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40
- Facteur d'uniformité : 0.63

La CDTIS propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL3 jusqu'au 12/09/2027.

#### **OZOIR LA FERRIERE – STADE DES 3 SAPINS – NNI 773500101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 27/07/2023.

A la demande du FC OZOIR 77, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 04/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 226 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/09/2025.

#### **IVRY SUR SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 940410101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 30/09/2023.

A la demande de la Mairie d'Ivry Sur Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA et M. OUCHENE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 01/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 345 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/09/2025.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **LESIGNY – STADE DE LA MAISON BLANCHE – NNI 772490101**

L'éclairage de cette installations sportive n'est pas classée.

A la demande de la Mairie de Lesigny, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 12/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 163 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44
- Facteur d'uniformité : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/09/2027.

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **LES LILAS - PARC DES SPORTS 1 - NNI 930450101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 11/09/2023.
- Une étude photométrique en date du 06/07/2023 (Philips lighting BV)
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation : 4 mât de 25 m de hauteur
- Angle Max des projecteurs : 69 °
- Nombre total des projecteurs en mode FOOT : 20(LED).de 1500W
- Température de couleur(K) : 5000K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 46,4
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : **272 Lux**
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.69
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,83
- Points bis=conforme.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

### **VILLEMORISON SUR ORGE - STADE DES ERABLES – NNI 916670101**

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 31/08/202
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 16 m équipés de 4 projecteurs LED.

- Etude d'éclairage du 14/02/2022 (CEPHEE LED)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal :162 lux
- Facteur d'uniformité : 0,72
- Rapport Emin/Emax : 0,50

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

**La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.**

#### **HOUILLES - STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 783110101**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation.
- Une étude photométrique en date du 01/06/2023 (Philips lighting BV)
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation : 4 masts de 32 m de hauteur (angulaire)
- Angle Max des projecteurs :65 °
- Nombre total des projecteurs en mode FOOT : 20(LED).de 1300W
- Température de couleur(K) : 5000K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 44
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 286 Lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,80
- Calcul de prise au vent des luminaires.
- Points bis=conforme

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

## **4. DIVERS**

#### **LIVRY GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°1 – NNI 930460101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de la Mairie de Livry-Gargan concernant la fixation des bancs de touche et donne un avis favorable sous réserve de la bonne exécution du lestage comme indiqué par le propriétaire de l'installation. Elle précise que cette solution doit être provisoire.

Transmets une copie de la décision à la Commission des Compétitions de la L.PI.F.F.